

## ENTREPRISES ET SECTEURS

ENTREPRISES ET SECTEURS : FINANCE MARCHÉS : ACTUALITÉS



1



1

← Pour accéder à l'intégralité du contenu Les Echos,

▶ ABONNEZ-VOUS MAINTENANT

06/05 | 07:00 | mis à jour à 09:47 | Laurence Delain

## Assurance-vie : les bonnes pistes pour diversifier votre contrat

L'étoile de l'assurance-vie a pâli. Les contrats en unités de compte ont été pénalisés par la chute de la Bourse, tandis que les fonds en euros accusent une nette baisse de leurs rendements. Reste la solution du contrat multisupport. A condition, bien sûr, de respecter certaines règles.

Avec la baisse du rendement des fonds en euros, l'assurance-vie vivrait-elle ses derniers jours de gloire ? « *Sûrement pas* », proteste François Leneveu, président du directoire d'Altaprofits. Pour ce spécialiste de l'assurance-vie en ligne, le multisupport « *demeure un outil de gestion patrimoniale et financière unique, d'autant plus appréciable aujourd'hui que les plus-values des comptes titres ordinaires sont taxées au premier euro à 19 %* ». Ce n'est pas le cas de l'assurance-vie, dont les produits, tant qu'ils sont capitalisés au sein du contrat, échappent à l'impôt (sauf prélèvements sociaux sur les supports en euros).

Fonds en euros, sicav et FCP actions, obligataires, monétaires, fonds structurés, flexibles ou profilés, titres vifs... pratiquement tous les actifs financiers peuvent ainsi être souscrits et arbitrés à tout moment en franchise fiscale dans le cadre d'un multisupport, moyennant des frais de l'ordre de 0,5 % à 1 % du montant arbitré et un délai moyen de J + 3.

Seule réserve, ces actifs, détaillés sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat, doivent être négociés sur un marché reconnu et offrir une protection suffisante de l'épargne investie. Reste alors à faire les bons choix.

## Sécuriser un minimum

Même moins rentable aujourd'hui qu'hier (3,4 % en moyenne), le fonds en euros, garanti par l'assureur, demeure une exclusivité appréciable du multisupport. La plupart des professionnels conseillent d'y sécuriser au moins la moitié de ses primes.

L'assuré peut aussi regarder du côté des offres alternatives de fonds structurés à capital garanti (ou protégé) assorties de fenêtres de sortie régulières (Lumineo 4 de la Société Générale, Conviction 2011 du Crédit Agricole, BPE 2/4/6, etc.). Ou s'intéresser aux UC obligataires de type « high yield » par exemple. Investis en dettes d'entreprise, ces supports offrent encore un bon rapport rendement-sécurité (seule la faillite de l'émetteur peut entraîner un défaut de paiement). Mais attention, l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel) l'a rappelé récemment, en aucun cas leur niveau de garantie n'égale celui du fonds en euros.

Autre piste enfin, celle des fonds en euros dits actifs (ou eurodiversifiés), qui profitent à la fois d'une garantie en capital à terme (de huit à dix ans) et d'une gestion dynamique (les taux servis ont dépassé 5 % en 2010). Mais leur seuil d'accès est élevé (plusieurs dizaines de milliers d'euros). Et une poignée d'assureurs seulement (BNP Paribas Cardif, La Mondiale Partenaire, Axeria-vie) en proposent.

## Déléguer la gestion

Du prêt-à-porter à la haute couture, tout est envisageable dans ce cadre. Ouverte à tous, la gestion profilée apparaît comme la solution la plus simple. Elle permet, selon son aversion au risque, d'investir dans un support de type « prudent », « équilibré » ou « dynamique » dont on confie les clés à l'assureur. Revers de la médaille, les profilés sont souvent constitués de fonds de fonds maison, coûteux en frais (parfois cachés) et guère performants...

Ce n'est pas le cas de la gestion dite pilotée, qui, proposée dans la plupart des contrats en ligne, consiste à opter, moyennant des frais de gestion annuels d'environ 1 %, pour un mandat plus ou moins offensif confié à une société de gestion au savoir-faire reconnu (Edmond de Rothschild AM pour Boursorama-vie, Lazard Frères Gestion pour Altaprofits, Federal Finance pour Fortuneo, Rothschild & Cie Gestion pour ING Direct...). Celle-ci a ensuite carte blanche pour arbitrer entre divers OPCVM. Affichant des résultats plutôt convaincants (+ 13 % en 2010 pour les mandats dynamiques de Boursorama et Altaprofits), la gestion pilotée tend à concurrencer ce qui reste le nec plus ultra de la gestion déléguée, à savoir la gestion mandatée dédiée à la clientèle haut de gamme des banques privées (voir tableau).

Accessible à partir de plusieurs centaines de milliers d'euros, ce mandat personnalisé permet pratiquement toutes les combinaisons financières au sein de l'enveloppe assurance-vie. Mais Altaprofits vient de faire une entrée remarquée dans ce pré carré. Son contrat Titres@vie propose dès 30.000 euros (et 0,94 % de frais de gestion) une gestion haut de gamme confiée à Lazard Frères, ouverte sur plus de 260 OPCVM et la totalité des actions du SBF 120. Des valeurs également accessibles en gestion libre à partir de 3.000 euros.

## Investir dans un fonds flexible

Depuis quelques années Carmignac Gestion, CPR AM, Edmond de Rothschild AM, Rouvier Associés, etc. se sont fait une spécialité de ces fonds diversifiés patrimoniaux qui ont pour principal atout d'être extrêmement réactifs et élastiques. « *On hisse ou on affale les voiles en permanence au gré de la météo boursière* », résume Paul Younès, directeur général adjoint de l'UFF (Union Financière de France), partisan de longue date de ce type de gestion toujours parfaitement adaptée à la conjoncture actuelle.